



MAIRIE de
LUZ SAINT SAUVEUR

TÉL : 05 62 92 80 40
E-mail : mairie@luz.org

Demande de Carte Nationale d'Identité Sur RDV uniquement au 05.62.92.80.40

Jours d'ouverture pour le dépôt des dossiers

Lundi de 8h30 à 11h30
Mardi de 13h30 à 17h
Mercredi de 13h30 à 17h30
Vendredi de 13h30 à 16h30
Le samedi de 9h à 11h30

**Présence obligatoire du demandeur
Prévoir 20 à 30 mns pour l'instruction d'un dossier**

Pièces à fournir pour une personne majeure :

Durée de validité de la CNI = 15 ans

➤ Justificatif de domicile (factures EDF, téléphone, avis d'imposition...)
Si vous n'en possédez pas à votre nom, joindre un justificatif au nom de l'hébergeant, la CNI de l'hébergeant et une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge)

- 1 photographie d'identité réglementaire voir verso (photo ≠ titre à renouveler si celui-ci a été fait + 6 mois)
- Si c'est une première demande :
 - présentez votre passeport biométrique si vous en possédez un
 - OU**
 - fournir un extrait d'acte de naissance de – 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance) + document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale, permis de chasse...)
- Si c'est un renouvellement : fournir l'ancienne Carte d'Identité
Si la carte d'identité a été perdue ou volée : fournir la déclaration de perte ou vol + 25 € timbres fiscaux
- Si c'est un renouvellement d'une CNI+5 pour déplacement à l'étranger
Fournir un justificatif du déplacement : copie billet d'avion, attestation voyageur ou attestation sur l'honneur du demandeur

Pièces à fournir pour une personne mineure :

Durée de validité de la CNI = 10 ans

La demande doit être présentée par le représentant légal de l'enfant uniquement

Présence obligatoire du mineur

- Une pièce d'identité du représentant légal (CNI ou passeport ou permis de conduire...)
- Justificatif de domicile (factures EDF, téléphone au nom du représentant légal...)
- 1 photographie d'identité réglementaire voir verso (photo ≠ titre à renouveler si celui-ci a été fait +6 mois)
- Si c'est une première demande :
 - présentez votre passeport biométrique si vous en possédez un
 - OU**
 - fournir un extrait d'acte de naissance de – 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- Si c'est un renouvellement : fournir l'ancienne Carte d'Identité
Si la carte d'identité a été perdue ou volée : fournir la déclaration de perte ou vol + 25 € timbres fiscaux
- Si le mineur a deux adresses (garde alternée) : fournir un justificatif de chaque domicile + copie de la CNI du parent non présent lors du dépôt

Caractéristiques des photos

Les recommandations suivantes vous aideront à fournir des photos correctes de façon à ce que votre dossier ne soit pas retardé si vous deviez produire de nouvelles photos aux normes requises.

Format :

- les photos doivent être d'un format 3,5 x 4,5 cm
- le portrait doit être représenté de telle manière que seul le haut des épaules (ou la base du cou) soit visible.
- La taille du visage doit occuper 70 à 80% du cliché.
- Le visage doit être correctement centré sur la photo.

Qualité des photos :

- La luminosité et le contraste doivent faire apparaître la couleur naturelle de la peau. Il ne doit pas y avoir de reflets de flash sur tout ou partie du visage et pas d'yeux rouges.
- L'expression du visage doit être neutre et la bouche fermée, sans cheveux devant les yeux.
- Le visage doit être représenté strictement de face. Les deux côtés du visage doivent apparaître clairement.
- Les poses stylisées (regard par-dessus l'épaule, tête penchée etc...) sont proscrites.
- La tête doit apparaître nue, sans couvre-chef, ni foulard, serre tête et autres objets décoratifs. Il n'existe aucune dérogation à cette prescription.
- Si vous portez des lunettes, nous vous conseillons de les enlever afin d'éviter tout rejet du dossier en raison de reflet de flash, de verres foncés...